



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 septembre 2022 à 19 h
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Valérie Gagnon, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19h.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse commence en soulignant les efforts d'animation et de programmation estivale.

Elle continue en mentionnant être la présidente d'honneur de la collecte de sang.

Elle enchaîne en partageant que la navette fluviale continue jusqu'à mi-octobre.

Madame Bourgeois termine en soulignant différentes annonces d'investissements majeurs par l'arrondissement dans les parcs, la luminosité, etc.

CA22 30 09 0237

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2022 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA22 30 09 0238

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De ratifier les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2022, à 19 h et des procès-verbaux de correction datés du 20 et 26 juillet 2022.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Question sur l'écoulement des eaux;
- Demande de reconnaissance de Paul Déjean;
- Demande de reconnaissance de Jason Ditullio;
- Plusieurs questions sur le dossier de revitalisation du Vieux Pointe-aux-Trembles;
- Demande de changer le lampadaire;
- Trois questions de sécurité routière sur la 36e avenue et Joseph-Piché;
- Question sur le Parc Pasquale-Gattuso pour le problème de bruit et violence, trafic de drogue;
- Une question de terrain de construction fédéral et sur les arbres;
- Plusieurs autres questions, commentaires sur le dossier de revitalisation du Vieux Pointe-aux-Trembles;
- Demande de construction d'un mur de son sur la 40e Avenue;
- Demande d'installation d'un accotement sur la 71e avenue;
- Question sur les moutons;
- Question sur les radars et les trottoirs;
- Question de construction de chaussée sur Rodolphe-Forget;
- Question sur les paniers d'épicerie abandonnés dans la rue.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Lisa Christensen commence par l'annonce de la journée découverte.

Madame la conseillère Daphney Colin annonce d'entériner le conseil jeunesse.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine parle de la collecte de sang et de l'apport de Jason Ditullio. Elle termine en faisant l'annonce du réaménagement du parc à chien Pasquale-Gattuso.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà salue l'annonce du conseil jeunesse. Il remercie la mairesse pour l'hommage à Jason Ditullio et fait un retour sur sa vie.

Madame la conseillère Virginie Journeau commence par une suggestion d'activité et une suggestion de lecture. Elle termine sur un défi d'agriculture locale.

Madame la conseillère Marie-Claude Baril commence en souhaitant une bonne année scolaire. Elle enchaîne sur l'inflation et l'importance de nos organismes.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Des documents sont déposés par madame Danielle Robillard en lien avec sa demande concernant le déversement des eaux.

Des documents sont déposés par monsieur Noble Limage en lien avec sa demande de reconnaissance de Paul Déjean

Des documents sont déposés par monsieur Michel Facchino en lien avec sa demande de reconnaissance de Jason Ditullio

Des documents sont déposés par monsieur Danny Sorrentino en lien avec sa demande sur le Parc Pasquale-Gattuso pour le problème de bruit et violence, trafic de drogue.

Des documents sont déposés par monsieur André Bernier en lien avec sa demande de changer le lampadaire.

CA22 30 09 0239

APPROUVER - DEMANDE DE RECONNAISSANCE - ORGANISME - À BUT NON LUCRATIF - CADRE - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE - ORGANISMES - À BUT NON LUCRATIF - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PÉRIODE - 7 SEPTEMBRE 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2023 - RETRAIT - ORGANISME RECONNU - ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA22-(RCA21-30102)-004

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'approuver la reconnaissance suivante :

Organisme "Club de volleyball les Wonders" (catégorie "B").

De retirer la reconnaissance suivante :

Organisme "Le Club handball de Pointe-aux-Trembles".

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA22-(RCA21-30102)-004, modifiant l'annexe B du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022), tel qu'amendé, à cet effet.

ADOPTÉ

12.01 1224561004

CA22 30 09 0240

MOTION - DOTATION - PLAN D'ACTION 2023-2025 - DIVERSITÉ - ÉQUITÉ - INCLUSION - ASSURER - LUTTER - CONTRE - TOUTE FORME - DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE EN EMPLOI - FAVORISER - INCLUSION - MEMBRES DU PERSONNEL

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles porte comme valeur la diversité, l'équité et l'inclusion et souhaite promouvoir toute action en ce sens;

ATTENDU QUE le Plan directeur pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi à la Ville de Montréal (2021-2023) est appuyée par une volonté générale d'être un employeur inclusif et soucieux que chaque personne développe son plein potentiel;

ATTENDU QUE, le 15 juin 2020, la Ville de Montréal a non seulement reconnu officiellement le caractère systémique du racisme et des discriminations mais elle s'est engagée à les combattre tout en mettant en oeuvre les 38 recommandations du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le racisme et les discriminations systémiques.

ATTENDU QUE l'arrondissement désire se joindre à l'effort globale en déclinant son propre plan afin de prendre des mesures propres à sa réalité et aux membres du personnel et afin de prendre action pour avoir un environnement de travail inclusif ce qui passe nécessairement par la lutte contre toute forme de racisme et de discrimination au sein des membres de son organisation;

ATTENDU QUE le plan d'action de la Ville répond à l'obligation légale édictée par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics;

Il est proposé par Madame la mairesse Caroline Bourgeois
Madame la conseillère Lisa Christensen,
Madame la conseillère Daphney Colin,
Madame la conseillère Marie-Claude Baril,
Madame la conseillère Virginie Journeau,

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine,
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la mairesse Caroline Bourgeois
Madame la conseillère Lisa Christensen,
Madame la conseillère Daphney Colin,
Madame la conseillère Marie-Claude Baril,
Madame la conseillère Virginie Journeau,
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine,
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement, en respect des conventions collectives, se dote d'un plan d'action 2023-2025 en diversité, équité et inclusion pour notamment s'assurer de lutter efficacement contre toute forme de discrimination systémique en emploi et favoriser l'inclusion des membres du personnel.

ADOPTÉ

15.01

CA22 30 09 0241

OCTROYER - ENTREPRISE - LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. - CONTRAT - MISE À NIVEAU - AMÉNAGEMENTS - JARDIN COMMUNAUTAIRE PIERRE-LACROIX - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC22-16 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Entreprises Daniel Robert Inc., le contrat pour la mise à niveau des aménagements du Jardin communautaire Pierre-Lacroix, au prix de sa soumission, soit au montant de 208 854,39 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC22-16 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 257 739,82 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 74,76 % par l'arrondissement et à 25,23 % par la ville centre;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Les Entreprises Daniel Robert Inc.

ADOPTÉ

20.01 1224281028

CA22 30 09 0242

OCTROYER - ENTREPRISE - LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. - CONTRAT - RÉAMÉNAGEMENT - TERRAIN DE BALLE - PARC SAINT-JOSEPH - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC22-02 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Entreprises Daniel Robert inc., le contrat pour le réaménagement du terrain de balle au parc Saint-Joseph, au prix de sa soumission, soit

au montant de 1 649 158,86 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC22-02 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 1 789 337,36 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 43 % par l'arrondissement et à 57 % par le central.

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Les Entreprises Daniel Robert inc.

ADOPTÉ

20.02 1224281029

CA22 30 09 0243

OCTROYER - ENTREPRISE - CONSTRUCTION VERT DURE INC. - CONTRAT - RÉAMÉNAGEMENT - PARC CLÉMENTINE-DE LA ROUSSELIÈRE - AUTORISER - DÉPENSE - AUTORISER - UTILISATION - FONDS DE PARCS - AUTORISER - AFFECTATION DES SURPLUS - ARRONDISSEMENT - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC21-15 (5 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Vert Dure inc, le contrat pour le réaménagement du Parc Clémentine-De la Rousselière, au prix de sa soumission, soit au montant de 6 083 069,71 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-15 (5 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 6 684 715,29 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'autoriser l'utilisation du fonds de parcs pour un montant de 165 000 \$;

D'autoriser les affectations de surplus de 1 505 073 \$;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 97,5 % par l'arrondissement et à 2,5 % du budget participatif de la Ville de Montréal pour le projet Zones nourricières écologiques;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Construction Vert Dure inc.

ADOPTÉ

20.03 1224281030

CA22 30 09 0244

OCTROYER - ENTREPRISE - CONSTRUCTION VERT DURE INC. - CONTRAT - RÉAMÉNAGEMENT - TERRAIN SOCCER SYNTHÉTIQUE - PISTE D'ATHLÉTISME - PARC DANIEL-JOHNSON - INFRASTRUCTURE - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC22-03 (6 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau
et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Vert Dure inc., le contrat pour le réaménagement du terrain de soccer synthétique et de la piste d'athlétisme au parc Daniel-Johnson - INFRASTRUCTURE, au prix de sa soumission, soit au montant de 2 338 016,63 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC22-03 (6 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 2 478 297,63 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 20 % par l'arrondissement et à 80 % par le central;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Construction Vert Dure Inc.

ADOPTÉ

20.04 1224281031

CA22 30 09 0245

OCTROYER - ENTREPRISE - L.M.L PAYSAGISTE ET FRÈRES INC. - CONTRAT - RÉAMÉNAGEMENT - TERRAIN SOCCER SYNTHÉTIQUE - PISTE D'ATHLÉTISME - PARC DANIEL-JOHNSON - REVÊTEMENT - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC22-07 (3 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise L.M.L. Paysagiste et Frères inc., le contrat pour le réaménagement du terrain de soccer synthétique et de la piste d'athlétisme au parc Daniel-Johnson - REVÊTEMENT, au prix de sa soumission, soit au montant de 666 484,78 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC22-07 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 706 473,87 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 20 % par l'arrondissement et à 80 % par le central;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise L.M.L. Paysagiste et Frères inc.

ADOPTÉ

20.05 1224281032

CA22 30 09 0246

OCTROYER - ENTREPRISE - LES REVÊTEMENTS SCELLTECH INC. - CONTRAT - LOCATION - DEUX - BALAIS ASPIRATEURS - OPÉRATEUR - AUTORISER - DÉPENSE - AUTORISER - AFFECTATION - SURPLUS - APPROUVER - VIREMENT DE CRÉDITS - APPEL D'OFFRE PUBLIC NUMÉRO 22-19396 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les revêtements Scelltech inc., le contrat pour la location de deux balais aspirateurs avec opérateur, au prix de sa soumission, soit au montant de 315 949,09 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro 22-19396 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 315 949,09\$, taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'autoriser l'affectation de surplus au montant de 165 538,98 \$;

D'autoriser les virements de crédits à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Les revêtements Scelltech inc.

ADOPTÉ

20.06 1228151002

CA22 30 09 0247

OCTROYER - ENTREPRISE - RENÉ BLAIS LTÉE - CONTRAT - LOCATION - TROIS NIVELEUSES - SANS OPÉRATEUR - DÉNEIGEMENT - AUTORISER - DÉPENSE - AUTORISER - AFFECTATION - SURPLUS - APPROUVER - VIREMENTS DE CRÉDITS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 22-19394 (3 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise René Blais Ltée, le contrat pour la location de trois niveleuses sans opérateur pour le déneigement, au prix de sa soumission, soit au montant de 494 967,38 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro 22-19394 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 544 464,12 \$, taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'autoriser l'affectation de surplus au montant de 125 830,45 \$;

D'autoriser les virements de crédits à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise René Blais Ltée.

ADOPTÉ

20.07 1228151003

CA22 30 09 0248

OCTROYER - COMPAGNIE - CONSTRUCTIONS M.J.D. INC. - CONTRAT - EXÉCUTION - TRAVAUX DE RÉFECTION - RESTAURATION - À LA MAISON ANTOINE-BEAUDRY - IMMEUBLE PATRIMONIAL CLASSÉ - 14678, RUE NOTRE-DAME EST - PHASE 2 - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM22-02

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer au seul soumissionnaire, soit à la compagnie Constructions M.J.D. inc., le contrat relatif aux travaux de réfection à la Maison Antoine-Beaudry, bâtiment classé monument historique, situé au 14678, Rue Notre-Dame Est - Phase 2, au prix de sa soumission, soit au montant de 919 586,15 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro IMM22-02;

D'autoriser une dépense de 1 163 276,48 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Le projet sera financé à 49,15 % par l'arrondissement et 50,85 % par d'agglomération.

De procéder à une évaluation de rendement de la compagnie Constructions M.J.D. inc.

ADOPTÉ

20.08 1228274003

CA22 30 09 0249

OCTROYER - COMPAGNIE - LES PAVAGES DANCAR (2009) INC. - CONTRAT - LOCATION - RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR - TRAVAUX EN LIEN - ACTIVITÉS D'ENTRETIEN D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DEUX ANS - UNE OPTION - PROLONGATION - UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE - AUTORISER - DÉPENSE ET VIREMENTS DE CRÉDITS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 22-19398 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Pavages Dancar (2009) inc., le contrat pour le service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, pour une durée de deux ans ainsi que la possibilité d'une année d'option supplémentaire, pour des travaux en lien avec les activités d'entretien et de nettoyage du réseau d'aqueduc de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant total de 707 786,10 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro 22-19398 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 707 786,10 \$, taxes incluses, à cet effet;

Approuver les virements de crédits;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De procéder à une évaluation de rendement de la compagnie Les Pavages Dancar (2009) inc.

ADOPTÉ

20.09 1229285003

CA22 30 09 0250

OCTROYER - DEUX CONTRATS - ENTREPRISE LES PAVAGES DANCAR (2009) INC. - ENTREPRISE 9180-3320 QUÉBEC INC. - LOCATION - CAMIONS DE TRANSPORT EN VRAC - DIFFÉRENTE MATIÈRES - DIVISION DE LA VOIRIE - DIVISION DE L'HORTICULTURE ET DES PARCS - DURÉE - UN AN - L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - DÉPENSE - APPROUVER - VIREMENTS DE CRÉDITS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 22-19422 (3 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer deux contrats soit un contrat à l'entreprise Les Pavages Dancar (2009) inc., au montant de 15 728,58 \$, taxes incluses, pour le lot 3 et un contrat à l'entreprise 9180-3320 Québec inc., au montant de 117 619,43 \$ pour les lots 1, 2 et 4, pour un montant total de 133 348,01 \$, pour la location de camion de transport en vrac, pour une durée d'un an, pour des travaux de transport de matières diverses de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Appel d'offres public numéro 22-19422 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 133 348,01 \$, taxes incluses, à cet effet;

D'approuver les virements de crédits;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De procéder à une évaluation de rendement des compagnies Les Pavages Dancar (2009) inc. et 9180-3320 Québec inc.

ADOPTÉ

20.10 1229285004

CA22 30 09 0251

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - ENTREPRISE - LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. - AGRANDISSEMENT - AIRE D'EXERCICE CANIN (AEC) - PARC PASQUALE GATTUSO - AUTORISER - DÉPENSE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ PARC22-29 (2 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Les Entreprises Daniel Robert inc., pour des travaux d'agrandissement de l'aire d'exercice canin (AEC) au parc Pasquale-Gattuso, au montant de 64 328,51 \$ taxes incluses. Contrat de gré à gré PARC22-29 (2 offres de services);

D'autoriser une dépense de 73 977,78 \$ contingences et taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.11 1223971005

CA22 30 09 0252

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - ORGANISME - LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - EFFECTUER - SERVICES D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DE L'OCCUPATION DES LOCAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE MAINBOURG - ÉCOLE SECONDAIRE - DANIEL-JOHNSON - ÉCOLE PRIMAIRE - MONTMARTRE - PÉRIODE - 1ER SEPTEMBRE 2022 AU 31 AOÛT 2023 - APPROUVER - VIREMENTS DE CRÉDITS - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO DCSLDS22-06

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour effectuer les services d'accueil, de surveillance et de gestion de l'occupation des locaux au centre communautaire Le Mainbourg, à l'école secondaire Daniel-Johnson et à l'école primaire Montmartre pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023;

D'autoriser une dépense de 72 859,66 \$ taxes incluses, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.12 1228559003

CA22 30 09 0253

ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER ADDITIONNEL - PÉRIODE - 7 SEPTEMBRE AU 21 DÉCEMBRE 2022 - LA MAISON DES JEUNES DE POINTE-AUX-TREMBLES - CADRE - PROGRAMME TRANSITOIRE « INTERVENTION DE MILIEU POUR LES JEUNES DE 12 À 30 ANS » - APPROUVER - ADDENDA - CONVENTION AMENDÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 13 294 \$ à la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme transitoire « Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans », pour la période du 7 septembre au 21 décembre 2022.

D'approuver l'addenda à la convention amendée à cet effet.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

ADOPTÉ

20.13 1218880002

CA22 30 09 0254

ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER - RÉPARTI - TROIS - ORGANISMES - PÉRIODE - 8 SEPTEMBRE 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022 - MAISON DES JEUNES DE POINTE-AUX-TREMBLES - 1,2,3 GO! POINTE DE L'ÎLE - LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - FINANCEMENT - PROJETS - FONDS DIVERSITÉ - INCLUSION SOCIALE - EN FAVEUR DES ENFANTS ET DES FAMILLES VULNÉRABLES - APPROUVER - PROJETS DE CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 49 444 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du financement de projets dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants, pour la période du 8 septembre 2022 au 31 décembre 2022;

Organisme	Contribution financière
Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles	15 625 \$
Initiative 1,2,3 Go! Pointe de l'Île	23 819 \$
Loisirs communautaires Le Relais du bout	10 000 \$

D'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ

20.14 1228880002

CA22 30 09 0255

APPROUVER - CONVENTION - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES - EXPLOITATION - CASSE-CROÛTE - ARÉNA RODRIGUE-GILBERT - PÉRIODE - 1ER SEPTEMBRE 2022 AU 31 AOÛT 2023 - COMPORTANT - CLAUSE DE RENOUVELLEMENT - PÉRIODES - 1ER SEPTEMBRE 2023 AU 31 AOÛT 2024 - 1ER SEPTEMBRE 2024 AU 31 AOÛT 2025 - APPROUVER - PROJET DE CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril
et unanimement résolu :

D'approuver la convention de services avec l'Association du Hockey mineur de Pointe-aux-Trembles pour l'exploitation du casse-croûte de l'aréna Rodrigue-Gilbert, et ce, pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2023, au loyer total de 2 448 \$, comportant une clause de renouvellement pour périodes du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 pour un loyer de 2 496 \$ et du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 pour un loyer de 2 545 \$;

D'approuver le projet de convention de services entre la Ville de Montréal et cet organisme;

D'autoriser ce revenu de 7 489 \$, taxes incluses, à cet effet;

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.15 1229154001

CA22 30 09 0256

ANNULER - RENOUVELLEMENT - CONVENTION DE BAIL - VILLE - LOUE - CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL - ESPACES - 10950, BOULEVARD PERRAS, PAVILLON 3 - MONTRÉAL - SUPERFICIE DE 9 688 PI² - BESOINS - DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - AFIN - RELOCALISER - EMPLOYÉS COLS BLEUS (BÂTIMENT 8202)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'annuler le renouvellement de la convention de bail par laquelle la Ville loue du Centre Intégré Universitaire de Santé et de services sociaux de l'Est de l'île de Montréal, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 3, à Montréal, d'une superficie de 9 688 pi² pour les besoins de la Direction des travaux publics afin de relocaliser les employés cols bleus.

ADOPTÉ

20.16 1204939002

CA22 30 09 0257

APPROUVER - PROJET DE BAIL - PAR LEQUEL - VILLE - LOUE - CENTRE D'ACHAT LA PISTE INC. - PÉRIODE - DIX ANS - À COMPTER - 1ER SEPTEMBRE 2022, - LOCAUX - AU REZ-DE-CHAUSSÉE -IMMEUBLE - 15 912, RUE NOTRE-DAME EST - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MOYENNANT - LOYER - BÂTIMENT # 8618-001

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Centre d'achat La Piste inc., pour une période de dix ans à compter du 1er septembre 2022, des locaux d'une superficie de 7 526,48 pi², au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 15 912, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, moyennant un loyer total de 2 461 940,77 \$, taxes incluses. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

20.17 1225941006

CA22 30 09 0258

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - EN MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES - JUIN ET JUILLET 2022 - EN MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODES - 28 MAI AU 24 JUIN 2022 - 25 JUIN AU 29 JUILLET 2022 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ACTIVITÉS - JUIN ET JUILLET 2022 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - EFFECTUÉES - JUIN ET JUILLET 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de juin et juillet 2022 et en matière de ressources financières pour les périodes du 28 mai au 24 juin 2022 et du 25 juin 2022 au 29 juillet 2022.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour les mois de juin et juillet 2022 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de juin et juillet 2022.

ADOPTÉ

30.01 1222468006

CA22 30 09 0259

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCES RÉGULIÈRES - 6 NOVEMBRE - 4 DÉCEMBRE 2020 - 5 JANVIER - 5 FÉVRIER - 12 MARS - 9 AVRIL - 7 MAI - 4 JUIN - 6 AOÛT - 10 SEPTEMBRE - 8 OCTOBRE - 13 DÉCEMBRE - SÉANCES SPÉCIALES - 24 FÉVRIER - 27 MAI - 23 JUIN 2021

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour les séances régulières du 6 novembre et 4 décembre 2020, 15 janvier, 5 février, 12 mars, 9 avril, 7 mai, 4 juin, 6 août, 10 septembre, 8 octobre et 13 décembre 2021 ainsi que les séances spéciales du 24 février, 27 mai et 23 juin 2021.

ADOPTÉ

30.02

CA22 30 09 0260

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCES RÉGULIÈRES - 14 JANVIER - 4 FÉVRIER - 11 MARS - 8 AVRIL - 6 MAI - 3 JUIN 2022 - SÉANCES SPÉCIALES - 25 MARS - 31 MAI 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De prendre acte des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour les séances régulières du 14 janvier, 4 février, 11 mars, 8 avril, 6 mai, 3 juin 2022 ainsi que les séances spéciales du 25 mars et 31 mai 2022.

ADOPTÉ

30.03

CA22 30 09 0261

PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS - 30 JUIN 2022 - PROJETÉS - 31 DÉCEMBRE 2022 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ÉTAT - REVENUS - DÉPENSES RÉELS - 30 JUIN 2022 - COMPARÉ - 30 JUIN 2021

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 30 juin 2022, projetés au 31 décembre 2022.

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 30 juin 2022 comparé au 30 juin 2021.

ADOPTÉ

30.04 1227960008

CA22 30 09 0262

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - LES RELEVAILLES DE MONTRÉAL - ÉQUIPE RDP - AFÉAS DE PAT - RÉSEAU ALIMENTAIRE DE L'EST DE MONTRÉAL - CHEVALIERS DE COLOMB - ORGANISATION - LEURS ACTIVITÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités, à savoir :

- 750 \$ à l'organisme Les relevailles de Montréal, pour une campagne de financement 2022;
- 750 \$ à l'équipe RDP, pour le festival Urbain de RDP le 20 août 2022;
- 500 \$ à AFÉAS de PAT, pour le 50e anniversaire de l'organisme;
- 500 \$ au réseau alimentaire de l'est de Montréal, pour l'achat de matériaux pour la construction de boîtes alimentaires Croc Bouffe;
- 200 \$ au Chevaliers de Colomb, pour l'agenda annuel 2022-2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1223997005

CA22 30 09 0263

ACCEPTER - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, CHAPITRE C-11.4) - OFFRE - CONSEIL MUNICIPAL - PRISE EN CHARGE - SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS (SGPMRS) - RÉALISATION - PLAN - FORÊT URBAINE - CERTAINS - TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES MORTS - DÉPÉRISSANTS OU DANGEREUX - ZONES BOISÉES PUBLIQUES - ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4), l'offre du conseil municipal concernant la prise en charge par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la réalisation du plan de la forêt urbaine et pour certains travaux d'abattage d'arbres morts, dépérissants ou dangereux dans les zones boisées publiques de l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.06 1224281026

CA22 30 09 0264

ACCEPTER - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, CHAPITRE C-11.4) - PRISE - CHARGE - DIRECTION DES SPORTS DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS (SGPMRS) DE LA COORDINATION DU SPORT RÉGIONAL - GESTION - CONCERTATION - SPORT RÉGIONAL - RECONNAISSANCE - SOUTIEN EN SPORT RÉGIONAL

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

ADOPTÉ

30.07 1228519001

CA22 30 09 0265

ENTÉRINER - CRÉATION - CONSEIL JEUNESSE - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Considérant l'intérêt de l'arrondissement à encourager la participation citoyenne au sein de l'appareil municipal et pour se doter d'une instance consultative portant sur les préoccupations de la jeunesse;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin
Madame la conseillère Lisa Christensen,
Madame la conseillère Marie-Claude Baril,
Madame la conseillère Virginie Journeau,
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine,
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà,
Madame la mairesse Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

Que l'arrondissement entérine la création du conseil jeunesse de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.08 1226616005

CA22 30 09 0266

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-30103

Madame Lisa Christensen conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA22-30103 intitulé : « Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

40.01 1224861001

CA22 30 09 0267

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-30103

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA22-30103 intitulé : « Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.02 1224860001

40.03 VACANT

40.04 VACANT

CA22 30 09 0268

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-30106

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2022 et qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA22-30106 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.05 1224860004

CA22 30 09 0269

ADOPTION - DEUX - RÉOLUTIONS - EN LIEN - PROCÉDURE D'ADOPTION - PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-142

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution sur le projet particulier numéro PP-142-1 intitulé : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) projeté en remplacement des bâtiments situés aux 12001-12005 et 12009-12013 rue Notre-Dame Est, sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 092 992 et 1 093 022 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles ».

D'adopter la résolution sur le projet particulier numéro PP-142-2 intitulé : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) projeté en remplacement des bâtiments situés aux 12001-12005 et 12009-12013 rue Notre-Dame Est, sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 092 992 et 1 093 022 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles. », et ce pour la zone 232.

D'autoriser la tenue d'un registre conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), dont la date sera déterminée ultérieurement par le secrétaire d'arrondissement.

ADOPTÉ

40.06 1225909002

CA22 30 09 0270

ADOPTION - TROIS - RÉOLUTIONS - EN LIEN - PROCÉDURE D'ADOPTION - PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-143

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution sur le projet particulier numéro PP-143-1 intitulé : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) projeté en remplacement des bâtiments situés aux 11990, 11994, 12000 et 12020-12022 rue Notre-Dame Est, et au 83 rue Sainte-Anne, sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 092 950, 1 092 949, 1 092 970, 1092 971, 5 176 330 et 5 176 331 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles ».

D'adopter la résolution sur le projet particulier numéro PP-143-2 intitulé : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) projeté en remplacement des bâtiments situés aux 11990, 11994, 12000 et 12020-12022 rue Notre-Dame Est, sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 092 950, 1 092 949, 1 092 970, 1092 971, 5 176 330 et 5 176 331 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles, et ce pour la zone 232. »

D'adopter la résolution sur le projet particulier numéro PP-143-3 intitulé : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment (résidentiel) projeté en remplacement du situé au 83 rue Sainte-Anne, sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 092 950, 1 092 949, 1 092 970, 1092 971, 5 176 330 et 5 176 331 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles, et ce pour la zone 219. »

D'autoriser la tenue de deux registres conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), dont la date sera déterminée ultérieurement par le secrétaire d'arrondissement.

ADOPTÉ

40.07 1225909003

CA22 30 09 0271

DÉROGATION MINEURE - 14468, RUE NOTRE-DAME EST - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 5 août 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 133 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à l'implantation d'un bâtiment complémentaire en cour avant pour un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 14468, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 456 381, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies afin de :

Permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire d'une superficie de 31,2 m², en cour avant, au lieu de l'implanter dans une autre cour, tel qu'exigé à l'article 133 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

Le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 4 août 2022, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003150114.

ADOPTÉ

40.08 1220394004

CA22 30 09 0272

DÉROGATION MINEURE - 1480, 42E AVENUE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 5 août 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 133 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à l'implantation d'un bâtiment complémentaire en cour avant pour un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 1480, 42^e Avenue, sur le lot numéro 1 156 216 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le District de Pointe-aux-Trembles, afin de :

Permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire, d'une superficie de 6,03 m² et d'une hauteur de 2,25 mètres, en cour avant, au lieu de l'implanter dans une autre cour, tel qu'exigé à l'article 133 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

Le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 juin 2022, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003199137.

ADOPTÉ

40.09 1220394007

CA22 30 09 0273

DÉROGATIONS MINEURES - 12615, 69E AVENUE.

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 5 août 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver les demandes de dérogation mineure quant aux articles 95, 121 et 122 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement au pourcentage de maçonnerie sur une façade et à la taille et à la profondeur d'une cour anglaise pour un bâtiment unifamilial projeté au 12615, 69^e Avenue, sur le lot numéro 1 250 064, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, afin de :

Permettre de fournir de la maçonnerie sur un minimum de 34 % de l'aire totale de la façade, au lieu d'un minimum de 50 %, tel qu'exigé à l'article 95 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

Permettre une cour anglaise dont les dimensions minimales sont de 1,4 mètre par 0,9 mètre, au lieu de 1,5 mètre par 1,5 mètre, tel qu'exigé à l'article 121 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

Permettre une cour anglaise d'une profondeur maximale de 2,25 mètres, au lieu d'une profondeur maximale de 1,2 mètre, tel qu'exigé à l'article 122 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

Le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 4 juillet 2022.

ADOPTÉ

40.10 1225270009

CA22 30 09 0274

PIIA - 12615, 69E AVENUE

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 5 août 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 116 de la section 16, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à la construction d'un bâtiment résidentiel projeté au 12615, 69e Avenue, sur le lot 1 250 064, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

D'approuver le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Pascal Guilbault, en date du 15 juin 2022, minute 12433.

D'approuver le plan d'aménagement paysager, préparé par l'entreprise KDP Gestion paysage, déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 8 février 2022.

D'approuver les perspectives et vues en élévation déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 8 février 2022 et du 4 juillet 2022 respectivement.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur et compagnie
Bloc architectural (apparence pierre grise)	Façade avant	Gris Sienna onyx, Techno-Bloc
Bois	Façades	Beige du matin, Maibec
Acier	Porte avant	Gris moyen
Aluminium	Fenêtres	Gris moyen
Revêtement métallique	Toit	Fusain (gris moyen), Vicwest

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.11 1225270012

CA22 30 09 0275

PIIA - 1005 ET 1005A, 36E AVENUE

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 5 août 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 206.16 de la section 31.5, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs au lotissement, à l'implantation, à l'apparence architecturale et à l'aménagement de terrain pour deux bâtiments unifamiliaux jumelés projetés aux 1005 et 1005A 36e Avenue, sur les lots projetés numéro 6 481 875 et 6 481 876, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, en date du 3 novembre 2021, minute 11634.

D'approuver le plan projet d'implantation préparé par monsieur Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, en date du 22 juin 2022, minute 12459.

D'approuver les plans en élévation et sur le plan d'aménagement de terrain déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 6 juin 2022.

Les matériaux et les couleurs retenus sont les suivants :

Matériaux	Élément architectural	Couleur et compagnie
Brique	Façades avant	Gris charbon cendré, Champlain, Rinox
Clin d'aluminium	Façades avant	Expresso (brun), Distinction, Gentek
Clin de vinyle	Façades latérales et arrière	Stratus (gris), Oregon, Mitten
Aluminium et PVC	Portes et fenêtres	Noir, Fénomax
Bardeau d'asphalte	Toits	Noir, BP

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

D'exiger, conformément à l'article 16 du règlement sur les PIIA, que préalablement à l'émission des permis requis pour réaliser les travaux, comme condition d'approbation des plans, qu'une lettre de garantie bancaire irrévocable soit délivrée et ce, à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des objectifs et des critères de l'article 206.21 de la section 31.5 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01, tel que modifié).

Le tout, suivant les conditions et les modalités ci-dessous indiquées, à savoir :

Délais de réalisation

- L'aménagement paysager prévu au plan d'aménagement de terrain déposé et estampillé par la division du développement du territoire et études techniques, en date du 6 juin 2022, doit être complété dans les dix-huit mois suivant la résolution du conseil d'arrondissement.

Garantie financière

- Préalablement à l'émission des permis requis pour réaliser les travaux, le Conseil d'arrondissement exige, comme condition d'approbation des plans, que le requérant doit produire une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 7 000 \$ à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des objectifs et des critères de l'article 206.21 de la section 31.5 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01, tel que modifié). Cette garantie monétaire est remise au directeur du Développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.
- Cette lettre de garantie bancaire irrévocable doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante jours suivant la fin du délai prescrit à la résolution pour la réalisation complète des travaux exigés.

Défaut

- Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et à son entière discrétion :
 - A. Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;
 - B. Faire exécuter les travaux à la place du propriétaire et en recouvrer les frais auprès de celui-ci tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;
 - C. Conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

ADOPTÉ

40.12 1225270011

CA22 30 09 0276

PIIA - 11785 et 11787, RUE SAINTE-CATHERINE EST

CONSIDÉRANT la recommandation non favorable à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 5 août 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 206.10 de la section 31.3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), les travaux visant le remplacement du revêtement de maçonnerie en façade et sur son prolongement pour le bâtiment situé aux 11785 et 11787, rue Sainte-Catherine Est, sur le lot 1 092 157 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Tel que décrit dans la soumission préparée par *Maçonnerie Briqueanick inc.*, soumise et estampillée par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 25 juillet 2022.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis de transformation numéro 3003193094.

ADOPTÉ

40.13 1223469011

CA22 30 09 0277

**APPROBATION - RATIFICATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS -
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2022 -
ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'approuver et de ratifier la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2022.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(C-4.1)-006-D** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA22-30105)-002** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-1)-001-D** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA09-Z01)-001-D** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-3)-001-D** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.14 1222971001

CA22 30 09 0278

ÉDICTION - ORDONNANCE OCA22-(5984)-004 - EXEMPTER - PROPRIÉTÉ - 1375, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - LOT NUMÉRO 1 093 159 - PERMETTRE - TROIS CASES - SOIENT FOURNIES - AU LIEU - VINGT ET UNE CASES -TEL QU'EXIGÉ - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01) - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA22-(5984)-004, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié, tel que modifié), exemptant la propriété située au 1375, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot numéro 1 093 159, afin de permettre que trois cases de stationnement soient fournies, au lieu de vingt-et-une cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à la demande de permis de construction numéro 30031705508 - District de Pointe-aux-Trembles.

De prendre acte de son engagement à verser 14 400 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉ

40.15 1220394008

CA22 30 09 0279

DEMANDER - CONSEIL MUNICIPAL - AUTORISER - DÉMOLITION - BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ ET DE SA DÉPENDANCE - 12 615, 69E AVENUE - SITE PATRIMONIAL - CITÉ DE L'ANCIEN-VILLAGE-DE-RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - EN VERTU - LOI - PATRIMOINE CULTUREL

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De demander au conseil municipal d'autoriser la démolition d'un bâtiment unifamilial isolé et de sa dépendance situés au 12 615, 69e Avenue, dans le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-de-Rivière-des-Prairies, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

ADOPTÉ

40.16 1225270010

CA22 30 09 0280

DÉPÔT - RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2019-2020 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

Prendre acte des rapports d'activités 2019 et 2020 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition et de le verser aux archives.

ADOPTÉ

60.01 1223971007

CA22 30 09 0281

LEVÉE SÉANCE

À 21 h 37,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2022.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement